

Modalités Pratiques



Visioconférence Régionale

Pour présenter un dossier en RCP

❖ Créer un DCC et l'inscrire en RCP

L'accès au DCC est sécurisé. Pour vous connecter : utilisez votre carte CPS ou votre identifiant / mot de passe délivré par ONCO PL.

❖ Organiser votre participation par visioconférence

(itérative ou exceptionnelle)

- Contacter Anita GUILMARD au secrétariat d'ONCOPL
02 40 84 76 00
au plus tard le mercredi à 17h00
- Pour tout problème de connexion, pendant la RCP, contacter le : **02 98 100 800**

Contacts

Animateur

Pr François GOUIN

02 40 08 48 50

francois.gouin@chu-nantes.fr



Assistante

Anita GUILMARD

02 40 84 76 00 ou 02 40 84 75 95

anita.guilmard@oncopl.com



Onco Pays de la Loire

Pour toute information, conseils, formation sur votre lieu d'exercice, pour l'utilisation du DCC contactez-nous :

Coordination régionale

02 40 84 75 95

contact@onco-paysdelaloire.com

Les 3C et les réseaux territoriaux sont également disponibles pour répondre à vos questions



Réunion de concertation pluridisciplinaire régionale

- Sarcomes -



Visioconférence Régionale

Le Jeudi - 08h30 -



RCP régionale Sarcome

Principes

☛ RCP de recours

Pour **tout** dossier de patient présentant une tumeur sarcomateuse suspectée ou avérée afin de valider :

- la stratégie diagnostique en cas de suspicion
- le projet de soins

☛ Outils de communication

- le dossier communicant de cancérologie (DCC) est l'outil de référence de la RCP
- la visioconférence

DCC et RCP

Le DCC garantit :

- le bon fonctionnement de la RCP
 - Liste des dossiers inscrits
 - Support de présentation des dossiers (fiche RCP)
- l'enregistrement et la traçabilité du projet de soins proposé par la RCP

☛ Avant la RCP

- informer le patient de la présentation de son dossier en RCP
- se connecter au site www.oncopl.com
 - > accès prof. de santé
 - > accès DCC
- créer le DCC et saisir les éléments cliniques de la fiche RCP disponibles avant la réunion

☛ Pendant la RCP

- présenter le dossier
- le projet de soins est enregistré pendant la RCP par le responsable de la RCP

☛ Après la RCP

- se connecter au DCC du patient pour accéder au compte-rendu de la RCP
- habiliter les médecins en charge du patient

DCC et suivi du parcours de soins

Le DCC garantit le partage :

- des décisions thérapeutiques
- des éléments de suivi du traitement

☛ Le partage de l'information

Le partage entre professionnels au sein du DCC est soumis au **consentement initial** du patient. Le recueil du consentement exprès (signé) est à adapter à la prise en charge de chacun de vos patients durant :

- votre consultation d'annonce de passage en RCP
- ou votre consultation de présentation du projet de soins issu de la RCP

Document de consentement à télécharger :

www.oncopl.com > accès prof. de santé
> accès DCC > Documents DCC à télécharger

Les **habilitations** des professionnels de santé sont déterminées en fonction du programme personnalisé de soins, validé par le patient.